



## ERA ANTIQUE IMMO

### BARÈME D'HONORAIRES

- L'ensemble des honoraires sont exprimés en euro, en TTC et à la charge vendeur.
- Honoraires à charge acquéreur en cas de vente en succession.

Mise en vigueur le : 07 Juin 2024.

### TRANSACTION

Jusqu'à 50 000 €.....	Forfait de 5 000 € TTC
De 50 001 € à 150 000 €.....	Forfait de 10 000 € TTC
De 150 001 € à 300 000 €.....	6 %
De 300 001 € à 450 000 €.....	5 %
De 450 001 € à 900 000 €.....	4,5 %
Au-delà de 900 001 € .....	5 %
Terrains.....	8 %

### LOCATION

**10€ par m<sup>2</sup> habitable + 3 € par m<sup>2</sup> pour l'état des lieux, soit 13€ par m<sup>2</sup> au total.**

(Décret 2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014).

	Part locataire	Part propriétaire
Négociation	-	-
Visite, dossier, rédaction de bail	10 € / m <sup>2</sup>	10 € / m <sup>2</sup>
Etat des lieux	3 € / m <sup>2</sup>	3 € / m <sup>2</sup>